



27/28 août 2020

CSE! Infos

CSE de rentrée : des certitudes sur rien, des incertitudes sur tout le reste...



CDD de « renfort » : annoncés par le gouvernement et appelés « renforts pressentis », « supposés », « éventuels », « subodorés », « présumés », « espérés »...

Bref, vous l'aurez compris **peut-être** mais **pas sûr** !! Et surtout pas en CDI ça c'est **sûr** !

On annonce une première vague possible en sept/oct... **Peut-être** 113 en ARA, **peut-être, peut-être, peut-être...**

Nous sommes informés et consultés sur ce dossier mais sans aucun élément objectif nous permettant d'avoir un début d'avis...sur les choix d'affectation des postes par la direction...

Bref une rentrée du CSE dans la continuité, ça c'est **sûr** !

Si ces embauches précaires peuvent être réalisées dans un tel flou c'est « grâce » à la signature d'accords que certains syndicats se sont empressés de signer pendant l'été qui donne souplesse et coudée franche à notre « bienveillante » direction... **De la souplesse pour la Direction en veux-tu en voilà ça c'est sûr !**

Ce qui est sûr aussi c'est la position ferme de la CGT qui ne cesse de réclamer des embauches en CDI avec de vraies formations, de réelles évolutions de carrières. Bref vous l'aurez compris de vraies avancées pour les personnels !

On nous annonce aussi 24 contrats pro et 10/11 contrats d'apprentissage sur notre région !

Au regard des aides financières que perçoit PE en utilisant ces dispositifs, il est regrettable que notre direction n'investisse pas pour les contrats de pro dans de la formation diplômante et qualifiante et non une simple acquisition de compétences : **souplesse oblige !**

Là encore, consulter le CSE sur ces sujets n'a rien d'utile puisque tout est déjà calé, emballé et pesé !



Prime « COVID » ...

La direction a d'abord refusé d'aborder ce sujet malgré nos demandes pour finalement en séance nous demander à nous élu-es de les aider dans cet arbitrage infâme de qui mérite ou pas... !

La direction aurait-elle la volonté de rendre transparentes ces gratifications ?? La **CGT** n'est pas dupe et sait bien que comme d'habitude les critères d'attribution qui seront décidés seront opaques.

A notre grande stupéfaction, on a entendu des élu-es du **SNAP** demander à ce que les élu-es investi-es sur la période **soient aussi prioritaires !**

La **CGT** a refusé de donner quelconque piste dans ce choix injuste que doit faire la direction : à eux d'assumer leur choix. **Plus de 80% des personnels c'est sûr ne toucheront RIEN, que dalle, NADA...**

Le « mieux que rien » que défendent certains syndicats est le pire que tout pour les 80% qui n'auront rien !

La **CGT** alerte sur l'ambiance qui va en découler sur les sites et services mais aussi sur le travers d'une prime qui sera opposée aux agents lors de la prochaine campagne de promo !



Télétravail

Là encore ce qui est sûr c'est que rien ne sera sûr !

Dès le premier septembre : Vous pouvez demander à télétravailler 1 ou deux jours par semaine ça c'est **sûr** Mais l'accord de principe sera toujours assujéti aux nécessités de service. La direction s'octroie le droit de changer les jours, de les supprimer et ce du jour au lendemain.

Bref une période transitoire encore tout en souplesse pour la direction !

La **CGT** a été la seule à demander une charte de fonctionnement dans cette période transitoire (dans l'attente du nouvel accord) : **la direction ne peut pas avoir les pleins pouvoirs et les salariés aucun recours !**

Concernant les personnels de statut public, la **CGT** est en désaccord avec la position de la Direction de calquer les modalités de demande de télétravail avec le droit privé. Le décret statutaire doit être respecté ! Et là aussi, la **CGT** a été bien seule à défendre ce point...

Retrouvez la Foire aux questions de la Direction [ICI](#)



GDD : la direction persiste sur le bien-fondé » de la trajectoire : il n'y a pas de problème ! Elle se félicite des quelques renforts arrivés. La **CGT** continue de réfuter cette position et demande de vraies embauches en CDI. La petite centaine d'embauches en cours ne suffit pas à compenser la charge croissante sur cette activité. **Avant même la crise du COVID, La CGT alertait déjà sur le manque d'effectifs !**



Tickets resto : la dématérialisation est en route et ce dès le 1^{er} janvier 2021. Des paliers sur trois ans avec une obligation de minima 25% de dématérialisé en 2021, 50% en 2022 et 75% en 2023. **Tout le monde sera à 100% au 1^{er} janvier 2024.**



Point sanitaire : le prochain protocole arrive début septembre

Face à certains relâchements, La **CGT** a demandé à la direction de faire appliquer et de rappeler les mesures en cours notamment les points sanitaires obligatoires sur sites, l'information de l'ensemble des collègues en cas de suspicions de COVID sur un site ou service...



Ensemble

**Avec la CGT
Toujours accompagné
Jamais seul !**



04.72.71.52.40



syndicat.cgt-ara@pole-emploi.fr



http://cgtpoleemploiara.fr



CGT Pôle emploi ARA

Vos élus au CSE ARA : Joelle Andrieu - Patrick Desbrosse – Emilie Champion – Patrick Berne – Isabelle Daval – Lotfi Thomas
Représentant syndical : Didier Gudet – Suppléant : Cédric Chevalier